



*Association Nationale  
des Anciens Cadres d'Active  
des Pompiers de Paris*



**N° d'agrément : IF-075-17-00110-00**

## COMPTE-RENDU ANNUEL DES ACTIVITES 2020

### ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS CADRES D'ACTIVE DES POMPIERS DE PARIS (ANACAPP)

*Président : Colonel (r) Johnny CARMINATI*

*Tel : 06 89 63 08 87 – Mail : [president.national@anacapp.org](mailto:president.national@anacapp.org)*

**ANACAPP : Siège social : 17 boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 PARIS**  
**Secrétaire Général National : tél : 03 22 20 11 29 - courriel : [secretaire.general@anacapp.org](mailto:secretaire.general@anacapp.org)**  
**Site internet : [www.anacapp.org](http://www.anacapp.org)**  
**Association déclarée sous le numéro 76/183 le 05/02/1976 - Publiée au JO le 21/02/1976**  
**Siret n° 528 116 940 00016– Code APE 9499Z**

## 1) Les missions de Service Civique :

### A. *Description* :

L'Association Nationale des Anciens Cadres d'Active des Pompiers de Paris (ANACAPP) accueille les Volontaires Service Civique depuis le **1er juillet 2011**.

L'ANACAPP a obtenu le 17 février 2015, le renouvellement de son agrément pour une durée de deux ans. Une prolongation de l'agrément d'une année avec un calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires pour l'année 2017 a été accordée le 17 février 2017 (décision n° IF-075-15-00003-02)

Le 26 janvier 2018, le Préfet de Région Ile de France, Préfet de Paris, accorde par décision n° IF-075-17-00110-00, un agrément pour une durée de trois ans. Le Président de l'ANACAPP est autorisé à signer 300 contrats par an. Pour l'année 2019, sur demande de la DDCS 75 en date du 4 septembre 2019, l'ANACAPP a remis, pour l'année en cours, 50 contrats à disposition. Par décision n° IF-075-17-00110-01 du 16 septembre 2019, 250 contrats sont donc autorisés pour l'année 2019 et 300 pour l'année 2020.

Dans le domaine « *Intervention d'urgence* » **29** jeunes volontaires ont signé **en 2020** un contrat pour la mission n° 9 - A – « *Participer aux interventions d'urgence et aux missions de soutien, de sensibilisation à la sécurité civile et aux risques d'accidents domestiques* ».

### B. *Evolution des missions* :

Tous les volontaires Service Civique admis en mission bénéficient d'un stage de 12 jours afin d'obtenir les diplômes de premier secours en équipe du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveau (PSE1-PSE2) ainsi qu'une formation spécifique de secours à victime. Cette formation se caractérise par la notion d'équipe, et donc la possibilité de coordonner des actions de secours complexes associée à l'utilisation de matériels nécessitant une connaissance technique. L'équipier secouriste devient capable de s'intégrer au sein d'une équipe de secours, pour prendre en charge, sur les plans technique et humain, une victime d'un accident ou d'une détresse vitale, afin de la mettre dans les meilleures conditions possibles pour une éventuelle prise en charge médicale ultérieure.

### C. *Conditions d'exercice des missions* :

Pour l'année 2020, la durée de la mission proposée reste limitée à 10 mois. Les volontaires sont accueillis dans les Centres de Secours (CS) de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) pour 24 heures de garde hebdomadaires (1 garde de 24 h ou 2 gardes de 12 h).

Le volontaire est intégré au sein d'une équipe de sapeurs-pompiers professionnels, il exerce sa mission en qualité d'équipier secouriste au véhicule de secours à victime (VSAV).

## 2) Le tutorat :

Six administrateurs de notre association, anciens officiers d'active de la BSPP, bénévoles, se partagent le tutorat des volontaires présents. Ces tuteurs ont pu écouter et repérer les motivations, déterminer le degré d'implication des volontaires dans l'exercice de leurs activités et explorer les difficultés rencontrées. Les projets d'avenir ont été évoqués et des conseils prodigués.

Dans les centres de secours d'accueil où se déroule la mission, ces derniers disposent d'un référent, un gradé « ancien » que l'on peut qualifier de tuteur de terrain.

Les jeunes volontaires ont unanimement reconnu que la mission qu'ils réalisaient chez les sapeurs-pompiers de Paris était atypique et complexe, mais tous ont montré leur volonté de se rendre utiles à la société et reconnaissent avoir le privilège de découvrir de l'intérieur la vie exaltante et difficile au quotidien des sapeurs-pompiers. Toujours à l'écoute, les tuteurs ont été en partie les garants du bon déroulement de la mission.

### 3) Les volontaires :

#### A. *Recrutement des volontaires* :

L'offre de mission de l'ANACAPP était insérée en annonce sur le site du Service Civique, elle était actualisée chaque mois suivant le nombre de postes disponibles. L'association a enregistré en 2020 que **67** demandes de mission. Les volontaires ont été convoqués pour un entretien, **31** seulement, se sont présentés.

Les critères de sélection restent identiques à ceux de 2019 : mixité sociale, motivation pour la mission de secours à la personne et volonté sur la manière d'appréhender et de découvrir le métier de sapeur-pompier. Avant les entretiens individuels, une présentation de l'association et de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris est faite aux candidats. La mission de Service Civique est détaillée avec soin.

#### B. *Accueil des volontaires* :

Les formalités d'accueil sont organisées sur deux ou trois demi-journées par les responsables du Groupe Service Civique, Bureau Ingénierie Formation de la BSPP et les tuteurs de l'ANACAPP. Elles comprennent : une présentation détaillée de la mission suivie d'un entretien individuel, une visite médicale et un complément de vaccination, la présentation et la signature du contrat d'engagement de Service Civique, la signature de la convention tripartite, la perception d'une tenue d'intervention de sapeur-pompier et d'une tenue de sport. Chaque volontaire reçoit un livret d'accueil. Reçus par les DRH des Groupement d'Incendie et de Secours, les jeunes volontaires sont dirigés vers leur Centre de Secours d'affectation, ils sont accueillis par le Chef de Centre ou son adjoint et pris en charge pour une présentation et visite des lieux. Le service de garde est établi en accord avec le volontaire, en fonction de ses impératifs (études, cours, stage, travail, charge de famille...).

#### C. *Le profil des volontaires* :

Résidant majoritairement en Ile de France, les volontaires admis en mission à l'ANACAPP présentent des niveaux de formation extrêmement variés allant du « sans diplôme au Master 2 ».

Compte tenu du caractère particulier de la mission, aucun volontaire en situation de handicap n'a été admis.

#### D. *Les ruptures de contrat* :

Les causes et le nombre de départs anticipés sont les suivants :

- Embauche en CDD d'au moins 6 mois ou CDI.....3
- Commun accord entre les parties.....11
- Abandon de poste.....1

### 4) La formation civique et citoyenne :

Les volontaires participent en permanence à toutes les activités ayant un lien direct avec le secours à la personne, mais également aux traditions et aux devoirs de mémoire, plus particulièrement, le lundi matin lors du rassemblement et de la cérémonie « *appel des morts au feu* ».

En raison de la crise sanitaire due au COVID-19, les deux journées de formation civique et citoyenne prévues les 21 avril et 21 octobre 2020 ont été annulées.

## 5) Les frais engagés :

Les volontaires sont pris en charge pour tout ce qui concerne les examens médicaux, les vaccinations, la restauration, l'hébergement durant la mission, l'habillement (tenue opérationnelle). Ils ont accès à toutes les activités sportives, artistiques, socio-culturelles proposées par l'Association Sportive et Artistique des Sapeurs-Pompiers de Paris. Depuis plusieurs années l'association offre à chaque VSC une tenue de sport (maillot, cuissard, chaussettes et chaussures). Cet équipement est conservé par le volontaire à la fin de sa mission.

## 6) Observations :

Les raisons du faible recrutement en **2020** sont les suivantes :

- Janvier et février : pas de recrutement compte tenu de la mise en place, par la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, d'un contrôle élémentaire concernant les candidats à la mission. Ce contrôle est imposé par la Préfecture de Police de Paris,
- Le 1<sup>er</sup> mars : 29 contrats de 10 mois sont signés,
- D'avril à septembre : aucun recrutement en raison de la pandémie COVID-19,
- Le 1<sup>er</sup> octobre : le général commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris décide que l'ANACAPP n'accueillera plus de volontaire Service Civique et de confier cette mission à la Fédération Nationale des Associations de Sapeurs-Pompiers de Paris (voir lettre jointe en date du 27 juillet 2020).

## 7) Conclusion :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, il n'y a plus de volontaire en mission et sous contrat avec l'ANACAPP.

L'Association Nationale des Anciens Cadres d'Active des Pompiers de Paris a répondu à tout moment aux attentes des jeunes filles et des jeunes hommes qui ont choisi de s'investir dans cette mission d'intervention d'urgence. La formation en secourisme (PSE1 et PSE2) dispensée par les moniteurs de secourisme de la Brigade a été particulièrement appréciée et a suscité de nombreuses vocations vers les métiers du secours et de l'aide à la personne. Pour l'année 2020, **22** jeunes volontaires ont pu intégrer les rangs de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris en souscrivant un contrat d'engagement de 1 an renouvelable, **79** ont été admis en qualité de réserviste en souscrivant un contrat d'engagement spécial réserve (ESR).

L'esprit d'équipe et de fraternité qui régnait au sein des centres de secours leur a fait découvrir la vraie solidarité, le partage, le goût de l'effort et la vie en collectivité. La mission proposée permettait le contact avec la population blessée et désocialisée.

L'implication de tous ces jeunes est à saluer et à montrer en exemple. Cette mission leur a permis de vivre un temps unique d'engagement et de découverte. Il est à noter que de nombreux volontaires encore étudiants et peu disponibles la semaine assuraient leur mission le week-end.

Le 26 mars 2020, Melle Lisa L'AOT, VSC en mission au Centre de Secours de La Courneuve (93), a obtenu du Colonel Commandant le 1er groupement d'incendie et de secours une lettre de félicitations pour son comportement exemplaire au cours d'une intervention de secours à victime (voir lettre jointe).

Enfin, l'Association Nationale des Anciens Cadres d'Active des Pompiers de Paris est très honorée et particulièrement fière d'avoir pu accueillir, former, guider et accompagner pendant 9 années et demie les quelques 1467 jeunes volontaires qui avaient choisi de « servir » aux côtés des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Le Colonel <sup>®</sup> Johnny CARMINATI  
Président de l'ANACAPP

